

COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR 15 ET 16 JANVIER 2019



Présent-e-s : BARBOUNIS Nathalie, BELLAOUI Nadia (mardi), BILLET Serge, BONNENFANT Renaud, BOUGEARD Alain, BOUTRON Christian, BOURDIER Pascale (mardi), BRULAND Guy (mercredi), CARRE Charlotte, CHUKER Perrine (mardi), COLMONT Bernard (mardi), DEROUET Michel, FENEAU Pascal, FILIPPI Laurence, GIFFARD Jacques, GRIMAUD Thierry, GUIEU Jean-Marc, LACROIX Michel, LEBELLE Dominique, MEUNIER Madeleine, MOREIRA Véronique, MOREL Patrick, NICOL Lewis, NOIR Geoffroy, PRATALI Josiane, RAMIREZ Annie, RENAULT Philippe, RICHARD Hervé (mardi), ROBIN-LEROY Francis, ROIG-ROLLIN Michèle, STRUGALA Carole, LASNIER Benoît.

Excusé-e-s :

- . Pour l'UFOLEP : MANUEL Henriette.
- . Pour l'USEP : BURDY Max, MOREL Jacqueline.

VALIDATION DU PV DU COMITE DIRECTEUR DES 28 ET 29 NOVEMBRE 2018

Le PV du CD des 28 et 29 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

USEP

3, rue Récamier

75341 PARIS cedex 07

Tél : 01 43 58 97 90

www.usep.org

@usepnationale

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

SIRET N° 420 857 278 000 14 – Code APE 9312Z

Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré

Fédération sportive scolaire de

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

ELECTION DU TRÉSORIER

Le comité directeur enregistre la démission pour raisons personnelles de Renaud Bonenfant, trésorier de l'USEP et membre du bureau national. Il demeure élu national, membre du comité directeur. La présidente remercie l'élu pour son investissement durant les 2 premières années de la mandature.

Serge Billet et Dominique Lebelles sont candidats au poste de trésorier. Un vote à bulletin secret est effectué. Dominique Lebelles est élue trésorière avec 13 voix, Serge Billet obtient 8 voix.

Charlotte Carré est candidate au poste de trésorière adjointe. Un vote à bulletin secret est effectué. Elle est élue trésorière adjointe avec 14 voix pour et 6 abstentions.

Le comité directeur donne délégation de signature à Dominique Lebelles en tant que trésorière nationale.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

La présidente fait le point sur l'actualité, en particulier sur la question du projet gouvernemental de révision de la loi de 1905. L'ensemble des organisations laïques, dont la Ligue s'oppose à cette révision. Un communiqué commun a d'ailleurs été diffusé en décembre.

L'USEP fait partie des 3 représentants des fédérations non olympiques pour organiser la nouvelle gouvernance du sport français.

CONVENTION MEN/LIGUE/USEP

La présidente relate le rendez-vous avec la conseillère du ministre en décembre à propos en particulier de l'attribution de moyens à l'USEP. La rédaction de la convention ainsi que l'étude d'attribution de moyens (sans recours aux mises à disposition) se poursuivent avec la DGESCO. Un temps de travail est organisé au sein du comité directeur afin de simplifier le contenu de la convention pour recentrer sur l'essentiel.

ECOLES LABELLISÉES GÉNÉRATION 2024

L'USEP était représentée par sa présidente le 11/01 à la réunion des référents académiques en présence des ministres et des représentants du COJO Paris 2024. L'intervention de la présidente, le rappel des spécificités du 1^{er} degré notamment, a permis le repositionnement de l'USEP dans un dispositif principalement orienté vers le 2nd degré.

STAGE PNF DES CPD

L'USEP est intégrée au comité de pilotage du stage PNF intitulé « Développer la pratique sportive dans le premier degré ». La première proposition de grille de stage laisse apparaître un temps de formation d'1h45 dédié à et pris en charge par l'USEP.

LICENCE PASSERELLE USEP/UFOLEP

Un temps de travail est organisé afin de définir les objectifs et la mise en œuvre de ce projet avant un temps de travail commun avec l'UFOLEP. Plusieurs objectifs sont définis afin que ce dispositif assure une réelle plus-value pour la licence USEP :

- Permettre la participation d'usépiens aux activités UFOLEP, notamment à des périodes de découverte d'autres activités.
- Développer des associations USEP où il n'en existe pas en s'appuyant sur le réseau UFOLEP
- Permettre aux enfants de poursuivre une pratique sportive hors temps scolaire.
- Permettre aux parents de s'engager vers l'association UFOLEP.

Le principe et la composition d'un comité de pilotage mixte sont validés. L'USEP sera représenté par la présidente, le vice-président VS-VA, la vice-présidente accompagnement des territoires, un président de CRUSEP et un délégué de territoire préfigurateur.

ADHÉSION ID ORIZON

Les représentant-e-s de l'USEP au CD UFOLEP font le point sur la pertinence de l'adhésion de l'USEP à ID Orizon, plate-forme d'influence politique réunissant les fédérations sportives principalement affinitaires et d'autres acteurs sportifs dans un objectif à visée prospective pour le sport pour tous. Le comité directeur décide d'adhérer à ID Orizon à l'unanimité moins une abstention.

CONGRÈS DES ENFANTS

50% des comités ont répondu à l'enquête sur les congrès départementaux et régionaux. Cela représente 350 associations participantes. Les autres comités ont été relancés. Les élu-e-s nationaux sont invité-e-s à représenter l'USEP nationale aux congrès départementaux et régionaux.

Le vice-président VS-VA présente le déroulé prévisionnel du congrès national des enfants organisé du 21 au 23 juin à Paris.

L'USEP Maroc a émis le souhait qu'une équipe les représentant participe au congrès des enfants. Le comité directeur accepte à l'unanimité cette proposition sous réserve que les représentant-e-s de l'USEP Maroc organisent leur participation dans le respect du cahier des charges de l'opération.

Chaque association ayant participé au congrès des enfants sera dotée d'un panneau de présentation de l'association en cours d'élaboration.

Deux vidéos de congrès (départemental et régional) seront réalisées par Actibloom. Un photographe professionnel sera sollicité pour faire un reportage le 22 juin à Paris.

CONGRÈS DE PAU

Les élu-e-s en charge du stage des dirigeant-e-s font le point sur les objectifs, ateliers et intervenants prévus.

Les 80 ans de l'USEP et leur valorisation feront partie de la problématique de ce congrès.

FINANCES

RETOUR CNF

Suite aux décisions prises lors du dernier comité directeur et à l'attribution d'une aide exceptionnelle pour les contrats de développement, le bilan projeté de l'exercice 2018 devrait être excédentaire de 15000€.

Le comité directeur décide à l'unanimité moins une abstention que les membres de la Commission nationale des Finances seront invités à assister au rassemblement des président-e-s et délégué-e-s annuel.

DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT DU CRUSEP AQUITAINE

Le Comité Régional USEP Nouvelle Aquitaine a organisé l'étape finale du P'tit Tour à Pompadour (19) le 23 mai 2018. Par courrier en date du 18 décembre dernier, ledit comité sollicite l'USEP nationale pour l'obtention d'une aide exceptionnelle compte tenu d'un résultat déficitaire de 1.510€ sur cette opération en raison d'une subvention non perçue.

A noter que dans le cadre des Contributions aux Opérations Nationales, le Comité Régional USEP Nouvelle Aquitaine a bénéficié d'une aide de 705,22 € (dont 500,00 € de forfait) pour l'organisation de cette étape finale du P'tit Tour 2018.

En accord avec l'avis de la CNF le comité directeur décide à l'unanimité de reporter son avis dans l'attente de la production du bilan financier de l'organisation de cette étape nationale.

DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT DU CD USEP 67

Le Comité Départemental USEP Bas-Rhin est confronté à des difficultés liées :

- à la baisse (voir même la suppression) des subventions du Conseil Départemental sur l'aide aux licences et l'aide aux associations locales affiliées,
- aux difficultés financières de la Ligue départementale impactant le fonctionnement statutaire du comité et le changement de délégué,
- et en conséquence des deux éléments ci-dessus conjugués, à une baisse importante des effectifs

Par courrier en date du 17 novembre dernier, ledit comité sollicite une aide exceptionnelle pour soutenir le dynamisme relancé depuis peu.

A noter que le Comité Département USEP Bas-Rhin doit la somme de 13.995,02 € à l'USEP nationale.

En accord avec l'avis de la CNF, le comité donne un avis favorable à l'accompagnement structurel du comité et à la mise en place d'un moratoire des sommes dues au 31 décembre 2018, en y intégrant l'appel de cotisations de Janvier 2019 pour donner un peu de souplesse au comité.

BUDGET 2019

Le directeur national revient sur l'évaluation de la période expérimentale durant laquelle Francis Robin-Leroy a été placé à 100% au service de l'USEP. L'ancien trésorier, les secrétaires nationaux en charge de l'observatoire des pratiques et la secrétaire nationale en charge de la gouvernance reviennent sur l'apport du salarié pour les missions qui lui ont été confiées.

La pérennisation de cette situation est votée à bulletin secret avec 15 voix pour, 2 contre et 4 absentions. Francis Robin-Leroy exercera 100% de ses missions au sein de l'USEP, Yannick Lecointe exercera 100% de ses missions au sein de l'UFOLEP.

REMUNERATION DE LA PRESIDENTE POUR 2019

Conformément à l'article 8 des statuts nationaux modifié par l'assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2018 : « Sans remettre en cause le caractère désintéressé de la gestion de l'USEP, la rémunération d'un dirigeant élu est autorisée dans les conditions prévues par l'article 261-7-1° du Code Général des Impôts. Conformément à cet article, la désignation du bénéficiaire et du montant de la rémunération accordée sont décidés annuellement par le comité directeur à la majorité d'au moins 2/3 des suffrages exprimés en dehors de la présence du dirigeant concerné. » et conformément aux dispositions de l'instruction fiscale 4 H-5-06 n° 208 du 18 décembre 2006 : « Le montant de l'ensemble des rémunérations versées mensuellement à chaque dirigeant, au titre des fonctions de dirigeants ou d'autres activités au sein de l'organisme, ne peut excéder trois fois le montant du plafond de la sécurité sociale visé à l'article L.241-3 du code de la sécurité sociale (à titre d'information, ce plafond qui est fixé chaque année par décret est de 3.377 € brut par mois pour les rémunérations versées à compter du 1^{er} janvier 2019). » Il est proposé au Comité Directeur de fixer la rémunération mensuelle de Madame Véronique MOREIRA à la somme de 5.645,27 € brut intégrant le traitement mensuel de fonctionnaire de l'Education Nationale et l'indemnité compensatoire (à titre indicatif soit la somme de 4.532,80 € net hors éléments accessoires comme les tickets restaurant ou la prise en charge des frais de transport, et soit un coût brut chargé de 10.196,93 €). Le coût total « en section analytique 10002 » est de 123.240 €. En accord avec l'avis de la CNF, le comité directeur adopte cette résolution à l'unanimité moins une abstention.

BUDGET 2019 (HORS REMUNERATION DE LA PRESIDENTE)

Le budget pour l'année 2019 (hors rémunération de la Présidente « en section analytique 10002 ») est présenté en équilibre à la somme de 4.023.687 €, soit une augmentation de 6,30 % par rapport au budget 2018 voté lors de notre précédente Assemblée Générale.

Quelques faits relatifs à la construction de ce budget :

- les recettes d'affiliation et d'adhésion ont été calculées en tenant compte d'une quasi stabilité dans les effectifs (-0,77% en adultes et -0,06% en enfants) et d'une baisse légère sur les associations (-1,08%)
- les subventions du ministère des Sports sont maintenues au niveau obtenu en 2018, soit 220.000€
- l'obtention d'une subvention CNDS de 50.000 € sur le projet « Licence passerelle »
- l'augmentation des contributions en direction des comités avec +10.000 € sur les contrats de développement départementaux, +5.000 € sur les contrats de développement régionaux et +15.600 € sur l'accompagnement des actions partenariales (triathlon, golf, tennis, handball, Football, ...)
- le financement du congrès des enfants avec 155.265 € de charge et 145.000 € de produits (dont 120.000 € de reprise de provisions faites en 2017 et 2018)
- la création de sections analytiques spécifiques pour les cinq opérations nationales

- le remplacement de l'organisation du stage de formation complémentaire par un accompagnement financier en direction des régions pour les formations partenariales en région (15.000 €)
- le financement du stage des dirigeants en amont de l'Assemblée Générale pour 40.825 € avec la prise en charge intégrale des frais de restauration pour les participants au stage et une participation de 45 € par participant et par jour pour l'hébergement
- la volonté d'obtenir des recettes de formation sur les stages qualifiants (délégués, assurances, finances) en demandant aux professionnels des comités (les bénévoles n'étant pas concernés) de faire des demandes auprès d'Uniformation. A noter toutefois qu'en cas de difficulté avec Uniformation, les frais d'inscription seront pris en charge par l'USEP nationale.
- la transformation du rassemblement des formateurs (été) par un stage de formation continue des formateurs (pour un budget équivalent)

Les autres actions déjà mises en place dans le cadre du projet national de développement sont reconduites, tous les budgets étant ajustés en fonction des demandes formulées et des réalisations 2018.

En accord avec l'avis de la CNF, à bulletin secret, le comité directeur adopte le budget 2019 avec 16 voix pour, 1 voix contre et trois abstentions.

AIDES EXCEPTIONNELLES

Les financements apportés sur les contrats de développement doivent permettre aux comités de se développer, de mettre en place différentes actions qui sont propres à leur territoire mais aussi qui font vivre le projet de l'USEP (déclinaison du PND dans les territoires). Le but de l'USEP Nationale est de continuer à accompagner les comités dans leur déploiement et pas de les mettre en difficulté de fonctionnement. C'est la raison pour laquelle des aides financières exceptionnelles sont proposées pour les comités qui ont eu des difficultés avec la mise en œuvre des contrats de développement. Ces aides financières seront accompagnées d'une aide technique et politique de l'USEP Nationale. La liste des comités accompagnés est présentée. Le comité directeur se prononce à l'unanimité moins deux abstentions pour la répartition de 16 841,75€ d'aide exceptionnelle. Un courrier d'explicitation accompagnera la dotation exceptionnelle.

COMMUNICATION

Le comité de rédaction concernant la ligne éditoriale de usep.org est à réactiver. Les membres de la CNRC et de la direction nationale seront associés à ce comité.

Le magazine Esprit Bleu sera finalement tourner en février-mars pour une livraison en avril.

La première newsletter d'actualités a été adressée aux adresses valides saisies sur webaffiligue. Elle sera également envoyée aux contacts institutionnels.

Indicateurs site et réseaux sociaux. Nécessité de récupérer les statistiques des déclinaisons locales du site national.

La commission Ressources et communication a commencé un travail sur le contenu du livret animateur. Philippe Brenot fera une première proposition de rédaction fin janvier. Une présentation sera effectuée lors du prochain comité directeur.

La responsable de la publication de SaltoMag a été reçue par la CNRC. Le comité directeur accepte à l'unanimité le principe d'un partenariat tel que présenté. Le directeur est missionné pour travailler sur une convention de partenariat avec SaltoMag.

Le directeur national est intervenu lors d'une conférence intitulée « Education et sport » organisée par la commission des études et des rapports du Conseil d'État. La présidente et le directeur ont répondu à plusieurs questions qui paraîtront dans la revue « L'enseignant » du SE-Unsa. Afin de marquer les 80 ans de l'USEP, la revue EPS proposera un article de 4 pages dans le prochain numéro. Philippe Brenot et la présidente ont rédigé cet article.

VIE STATUTAIRE

La présidente a été destinataire d'un courrier de Jean-Louis Droin l'informant de la démission de sa qualité de membre de la CNVS pour des raisons d'ordre personnel.

Afin de compléter les membres de la CNVS pour tendre vers la parité, le comité directeur propose de solliciter plusieurs militantes dans l'ordre suivant :

- 1- Pascale Brégent
- 2- Hélène Grappin
- 3- Fabienne Garnier
- 4- Sabine Javelaud-Bannwarth
- 5- Marina Cherbonnier
- 6- Sandrine Jobart

ASSEMBLEE GENERALE

VŒUX ET QUESTIONS

Vœu du comité départemental du Lot-et-Garonne (47)

Constatant que les seules références juridiques concernant l'organisation de rencontres sportives en temps scolaire dans le premier degré restent à ce jour la circulaire n°99-136 du 2^e septembre 1999 et des extraits des codes de l'éducation et du sport compilés par l'USEP dans le VADE-MECUM de la rencontre sportive. Le flou autour de la légitimité et de la responsabilité de l'organisateur, des modalités d'assurance exigibles génère parfois des tensions au sein même des équipes EPS, notamment la capacité ou non de l'institution d'organiser des rencontres par le biais des CPC.

Propose à la majorité l'étude en assemblée générale nationale du vœu suivant : le comité départemental du Lot-et-Garonne émet donc le vœu que le comité national USEP puisse interpeler le ministère de l'éducation nationale, pour qu'une note juridique puisse être émise et clarifier définitivement cette question.

Le vœu est recevable.

Proposition de réponse de la CNVS : *cette interpellation du ministère de l'éducation nationale a déjà été effectuée en avril 2014 par un courrier accompagné du Vade-mecum de la rencontre sportive. L'USEP nationale ne peut que constater l'absence de réponse du ministère à cette sollicitation. Lors de sa prise de parole au rassemblement des président-e-s / délégué-e-s le 4 octobre*



2014 dans le cadre du renouvellement de la convention MEN-Ligue-USEP, la ministre en fonction n'a pas évoqué cette question.

Le comité directeur valide cette proposition de réponse.

Question sur les relations USEP/OCCE du comité départemental de Dordogne (24)

Beaucoup d'écoles, d'associations ont des choix financiers à faire : n'est-il pas urgent de trouver des accords entre l'USEP et l'OCCE afin de limiter les coûts qu'engendrent les adhésions à ces deux mouvements ?

Proposition de réponse de la CNVS : *le communiqué commun USEP-OCCE signé lors de l'assemblée générale nationale 2018 précise qu'au niveau local, une association USEP et une coopérative scolaire OCCE peuvent coexister et collaborer. Il appartient au conseil des maîtres d'en décider et d'en informer le conseil d'école. Cependant, toute forme de collaboration ne peut être que pédagogique et éducative sans confusion entre nos deux structures qui possèdent respectivement des finalités, statuts et objets différents. La politique d'adhésion relève bien des instances de l'école.*

Le comité directeur valide cette proposition de réponse.

Question sur cycle 3 du comité départemental de Dordogne (24)

Alors que les invitations / incitations / injonctions à faire vivre concrètement ce cycle 3 sont fortes à tous les niveaux (ministère, rectorat, DSDEN, circonscriptions), ne serait-il pas nécessaire de créer nationalement les conditions légales et réglementaires pour que l'USEP et l'UNSS puissent développer des actions communes hors temps scolaire ? Il nous semble que nos deux mouvements auraient à y gagner : l'USEP afin d'investir plus largement le hors temps scolaire et l'UNSS afin de faire connaître l'AS aux futurs collégiens de manière précoce.

Proposition de réponse de la CNVS : *ces conditions légales et réglementaires existent et sont rappelées en page 10 du Vade-mecum de la rencontre sportive. Une convention MEN-MS-Ligue-UNSS-USEP a été signée le 17 novembre 2017 lors du salon de l'éducation afin de fixer les orientations à donner aux collaborations entre l'UNSS et l'USEP. Cette convention fait l'objet d'un comité de suivi national. Plusieurs comités l'ont déjà déclinée localement et mettent en place des rencontres communes, notamment lors de la Journée nationale du sport scolaire.*

Le comité directeur valide cette proposition de réponse.

ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE AU COMITE DIRECTEUR

La commission de surveillance des opérations électorales sera composée de :

- Paul SCHOTT (Président)
- Nicole CRETIN (CNVS)
- Jean-Christophe TAVERNIER (CNVS)
- Nicole PATIN-RAYBAULT
- Sabine BOLLE

A ce jour, deux candidatures ont été reçues par voie numérique. Les candidatures de Sylvie CRUSSON-PONDEVILLE et d'Émilie GARRUCHET sont recevables et validées par le comité directeur.

POINT SUR LES RETOURS DES COMITES A PROPOS DES EVOLUTIONS STATUTAIRES ET/OU REGLEMENTAIRES

A ce jour, 7 comités ont répondu à l'enquête. Une relance sera intégrée au prochain bulletin contact. Les retours seront traités lors de la prochaine CNVS et présentés lors du comité directeur de mars.

AG 2020

Une seule candidature a été reçue : le comité régional de Bretagne pour une organisation de l'Assemblée générale à Lorient. Le comité directeur décide à l'unanimité que l'organisation de l'assemblée générale 2020 est confiée au CRUSEP Bretagne.

SUIVI DES COMITÉS

Constatant que :

- la grande majorité des statuts des comités départementaux est obsolète, certains datant de 1986 et la plupart de 2003,
- les dispositions obligatoires des statuts des comités départementaux et régionaux ne sont plus en conformité avec le code du sport (Alinéa 2.1.1.1.1. de l'annexe I5 de l'article R31.1),
- la modification des statuts relative à la parité votée en 2015 à Caen n'a pas été intégrée aux statuts de l'essentiel des comités départementaux,

la CNVS propose au comité directeur une révision des dispositions obligatoires des statuts des comités départementaux et régionaux à soumettre à l'assemblée générale. Le comité directeur de mars se prononcera sur ces dispositions.

62. Le CA de la FDL62 exige que le CDUSEP62 modifie et représente en AGE le rapport moral 2018 ainsi que le budget prévisionnel 2019 pourtant validés par l'assemblée générale USEP du 5 décembre en présence d'un représentant de la FDL62. Un processus de médiation va être proposé par le centre confédérale et l'USEP nationale.

72. Une commission USEP72/FAL72 vient d'adresser une convention bipartite et son avenant à l'USEP nationale.

80. Situation inquiétante de la FDL80 avec annulation de plusieurs réunions statutaires. Le CDUSEP80 reste vigilant.

84. Le travail sur la convention bipartite sera à reprendre à partir de la rentrée 2019.

95. Une rencontre FDL95, USEP95, Ligue et USEP doit être organisée.

AURA. Une réunion rassemblant la présidente du CRUSEP, les présidents des comités départementaux de l'ancienne région Auvergne et l'USEP nationale était prévue le 30 janvier. Pour des raisons de disponibilité, elle est reportée à une date ultérieure qui reste à déterminer.

FORMATION : PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Le bilan sur la formation complémentaire est bon, cependant, la qualité des formations proposées devrait bénéficier à un nombre plus grand d'acteurs de notre mouvement. Il est donc décidé que le format de la formation complémentaire évoluera vers une formation partenariale déclinée en région à pilotage national.

Constatant que le rassemblement d'été peinait à trouver un public, le format de la formation continue des formateurs va évoluer vers :

- Un rassemblement d'hiver fin janvier (un week-end),
- Un rassemblement d'été en juin (un week-end),
- Un rassemblement de 3 à 4 jours pendant les vacances d'automne.

Le prochain rassemblement d'hiver des formateurs portera sur différents points :

- Place et rôle des formateurs nationaux,
- Travail sur la déclinaison du module de formation partenariale Tennis de table,
- Finalisation de plusieurs modules de formation à distance pour expérimentation lors du stage des dirigeant-e-s de Pau,
- Réflexion sur les contenus de formation pour les élu-e-s,
- Évolution du livret du formateur USEP pour l'adapter au DFF en vigueur.

Le prochain comité de pilotage du stage des dirigeant-e-s se réunira le 27 février.

PÉDAGOGIE ET RECHERCHE

GT « Oser la singularité » : une fiche d'accompagnement de la Semaine Olympique et Paralympique « des vidéos pour penser, échanger, débattre et... pratiquer ! » a été finalisée en partenariat avec le comité paralympique et sportif français. Ce document a été diffusé dans le dernier bulletin contact. Le travail sur l'évolution du livret « Remue-méninges » est en cours.

GT Cycles : dans le cadre de l'opération nationale « la maternelle entre en jeu », une série de fiches sur les rôles sociaux ont été créées transmises dans le dernier BC.

GT « Enfant auteur » : le document sera finalisé pour courant mars.

VIE SPORTIVE - VIE ASSOCIATIVE

Le lancement de la SOP par le MENESR aura lieu le 4 février dans un collège de Seine Saint Denis. Les comités ont été incités à déposer leurs projets sur la plate-forme prévue à cet effet afin de faire labéliser les organisations.

L'USEP a été sollicitée par l'AFCAM pour récompenser des licenciés dans le cadre des trophées de l'arbitrage. L'USEP propose la candidature de sa présidente pour recevoir un trophée de l'arbitrage au nom de ses adhérents.

Deux conventions ont été signées dernièrement :

- Avec la FFvoile signée le 12 décembre au Salon Nautique
- Avec la FFbasket signée le 21 décembre

La FFRugby a souhaité apporter de la cohérence entre les opérations scolaires et universitaire en proposant Ecol'Ovale. L'USEP a participé à la conception de ce projet. La convention bipartite est en cours de finalisation. La signature de la convention quintipartite pourrait avoir lieu le 23 février.

RETOUR STAGE FOOT

Le stage PNF a été organisé du 8 au 11 janvier à Clairefontaine. Le thème retenu était « Le football pour mieux vivre ensemble », les contenus ont donc fait une place importante aux différents rôles sociaux. Cinq membres de l'USEP nationale ont participé à l'encadrement du stage.

OPÉRATIONS NATIONALES

Dans la continuité des années précédentes, les opérations nationales retenues pour l'année 2019-2020 seront les suivantes :

- A l'USEP, l'athlé ça se VIE !
- A l'USEP, la maternelle entre en JEU !
- P'tit tour
- Mond@l-Usep
- P'tits reporters

Pour l'année 2019-2020, les opérations partenariales au choix éligibles aux contrats de développement seront les suivantes :

- Golf USEP
- Usep'Athlon (disciplines enchainées)
- Handballons-nous - CM 2019
- Foot à l'école – Mondial féminin 2019
- Class'Tennis USEP
- Tennis de table – CE 2019
- Volley-ball (Euro 2019)

Des formations partenariales en région seront proposées en tennis de table, athlétisme, USEP'athlon et handball.

Pour 2019-2020, les autres actions partenariales nationales non éligibles aux contrats de développement seront les suivantes :

- Voile
- Rouler-glisser
- Basket école
- Poney école
- Planète kayak
- Danse (à titre expérimental)
- Tir à l'arc (à titre expérimental)

ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

La dotation exceptionnelle aux régions votée au dernier CD a été adressée aux CRUSEP et territoires d'outre-mer accompagnée d'un courrier politique.

GT Projet d'école / projet USEP. Une affiche sous forme de carte mentale intitulée « Les outils USEP au service du projet d'école : le parcours citoyen » est en cours de finalisation. Elle sera présentée lors de l'assemblée générale 2019 et chaque association recevra un exemplaire de cette affiche.

GT renforcement de l'échelon départemental. Il reste 4 fiches à rédiger. La mallette numérique sera ensuite finalisée.

Un déplacement de la présidente sera organisé en zone Caraïbes (Guyane, Guadeloupe et Martinique) du 15 au 23 février 2019.

OBSERVATOIRE DES PRATIQUES

RETOUR GT

Les premiers résultats de l'enquête statistiques 2017-2018 sont en cours de traitement. Les élus peuvent faire des demandes de précisions à l'observatoire des pratiques. Les tableaux de bord départementaux et régionaux seront envoyés aux comités selon les mêmes modalités que l'an passé.

Seul un comité n'a pas souhaité respecter la démarche de saisie des rencontres (webaffiligue ou tableau excel fourni par l'USEP nationale). 15528 rencontres ont été enregistrées sur les 22000 déclarées dans les statistiques nationales. La différence entre ces deux chiffres est due aux difficultés rencontrées par les comités pour obtenir toutes les informations relatives aux rencontres de secteur.

ÉVALUATION IMPACT

L'objectif de l'enquête est de mesurer l'impact de l'USEP sur les pratiques physiques de l'enfant et l'exercice de la citoyenneté en actes dans les pratiques de classe. Plusieurs hypothèses ont été émises par les membres de l'observatoire des pratiques. L'enquête adressée à un échantillon représentatif (1000 enfants répartis sur 25 départements choisis suivant la méthode des quotas) permettra de confirmer ou d'infirmer ces hypothèses. Les questionnaires « enfant » et « adulte » ont été expérimentés dans une classe rurale. Une seconde phase de test sera effectuée afin d'éclairer le comité directeur sur la pertinence d'organiser une telle enquête.